



COMMUNIQUÉ
DE PRESSE



Paris, le 1^{er} juillet 2022

**Grégoire Vuarlot est nommé coordonnateur du Pôle commun Assurance Banque
Épargne à compter du 1^{er} juillet**

Grégoire Vuarlot, directeur du contrôle des pratiques commerciales de l'ACPR, succède à Claire Castanet, directrice des relations avec les épargnants et de leur protection à l'Autorité des marchés financiers, comme coordonnateur du Pôle commun aux deux autorités du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2024.

Dominique Laboureux, secrétaire général de l'ACPR, et Benoît de Juvigny, secrétaire général de l'AMF, saluent la qualité de la coordination menée ces deux dernières années par Claire Castanet qui continuera à représenter l'AMF au sein du Pôle commun. Durant la crise sanitaire, les autorités ont été pleinement mobilisées dans la prévention des arnaques financières face à la recrudescence des offres frauduleuses et poursuivi leurs travaux sur les parcours digitaux de commercialisation, les personnes âgées vulnérables ou la finance durable.

« Nos activités se poursuivent dans un contexte d'incertitude lié au retour de tensions inflationnistes, aggravées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et à la fin de l'environnement de taux d'intérêt bas. Nous serons particulièrement vigilants quant à leurs conséquences sur les épargnants tout en continuant nos actions sur les sujets prioritaires comme la sensibilisation aux arnaques ou la lutte contre l'écoblanchiment dans les communications publicitaires sur les produits financiers dits verts ou durables. », explique Grégoire Vuarlot.

Depuis sa création en 2010, la coordination du Pôle commun aux deux autorités en matière de veille et de contrôle des pratiques commerciales dans les secteurs de la banque, de l'assurance et de l'épargne, est exercée alternativement par l'ACPR et l'AMF pour une durée de deux ans.

Grégoire Vuarlot, 49 ans, est directeur du contrôle des pratiques commerciales de l'ACPR depuis 2021. Après un passage par l'Inspection générale, il a notamment travaillé à la Banque d'Angleterre et occupé les fonctions de responsable d'un service de supervision bancaire puis de directeur adjoint des contrôles spécialisés et transversaux en assurance de l'ACPR. De 2016 à 2021, il était chef de mission en contrôle sur place banque et assurance pour l'ACPR et la BCE. Il a également animé une activité de médiation en assurance-crédit consécutivement au premier confinement.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :

Assurance-Banque-Épargne Info Service : <https://www.abe-infoservice.fr> ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h (service 0,05€/min + prix d'un appel).

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler AMF Epargne Info Service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h.

ACPR : <https://acpr.banque-france.fr>

□ À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org



□ À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général. Visitez notre site : <https://acpr.banque-france.fr/>
